

# Observations grammaticales sur quelques articles du Dictionnaire du mauvais langage

Guy-Marie Deplace



Project Gutenberg

# Observations grammaticales sur quelques articles du Dictionnaire du mauvais langage

Guy-Marie Deplace

Project Gutenberg

## **The Project Gutenberg eBook of Observations grammaticales sur quelques articles du Dictionnaire du mauvais langage**

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at [www.gutenberg.org](http://www.gutenberg.org). If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

Title: Observations grammaticales sur quelques articles du Dictionnaire du mauvais langage

Author: Guy-Marie Deplace

Release date: January 24, 2012 [eBook #38660]

Language: French

Other information and formats: [www.gutenberg.org/ebooks/38660](http://www.gutenberg.org/ebooks/38660)

Credits: Produced by Anna Tuinman, Valérie Leduc, Hugo Voisard and the Online Distributed Proofreading Team at <http://www.pgdp.net> (This file was produced from images generously made available by the Bibliothèque nationale de France (BnF/Gallica) at <http://gallica.bnf.fr>)

**\*\*\* START OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK OBSERVATIONS GRAMMATICALES SUR QUELQUES ARTICLES DU DICTIONNAIRE DU MAUVAIS LANGAGE \*\*\***

### **Notes de transcription**

Les numéros des pages blanches n'ont pas été repris. Les corrections de la liste [ERRATA](#) ont été apportées dans le texte. Les coquilles ont été corrigées et les majuscules accentuées. La graphie ancienne a été conservée. Nous croyons également que :

- «[ortographe](#)» devrait se lire «orthographe».

# **OBSERVATIONS GRAMMATICALES SUR QUELQUES ARTICLES DU**

**DICTIONNAIRE**  
**DU MAUVAIS LANGAGE.**

PAR G.-M. DEPLACE.

*Grammatica plus habet in recessu  
quam in fronte promittit.*  
QUINTIL. cap. IV.

À LYON,  
De l'Imprimerie de BALLANCHE père et fils,  
aux Halles de la Grenette.  
1810.

## PRÉFACE.

Le *Mauvais Langage corrigé* est, sans contredit, un livre utile et propre à faire disparaître un grand nombre de locutions vicieuses usitées à Lyon, même parmi les personnes qui se piquent de parler correctement. Néanmoins un pareil ouvrage, pour répondre à son titre, me paroît exiger un travail beaucoup plus étendu et sur-tout plus approfondi que celui que M. Molard vient de publier.

Il est naturel que l'attention du Lexicographe se porte d'abord sur les mots considérés séparément et sans rapport à leur construction grammaticale. Il faut faire connoître ceux que proscriit le bon usage, en déterminer la valeur précise, et indiquer avec justesse ceux qu'il convient de leur substituer. Mais est-il à propos de comprendre dans cette nomenclature les expressions qui n'appartiennent qu'aux dernières classes du peuple? Les gens qui les emploient n'achètent pas de dictionnaire; ils ne lisent pas. Et d'ailleurs on feroit des volumes si l'on vouloit recueillir cette foule de mots bizarres, ridicules, dénaturés de mille manières, et souvent créés par l'ouvrier ignorant, au moment même où il en a besoin pour rendre sa pensée. Un livre de grammaire n'est destiné qu'aux personnes qui mettent quelque intérêt à bien parler, et ce n'est certainement pas de la bouche de ces personnes que sortent des mots tels que ceux-ci: *agotiau, apincher, bleusir, cologne, égrafiner*, et tant d'autres que je me dispense de citer.

Mais ce ne sont pas seulement les termes surannés, impropres ou barbares qui altèrent la pureté de la langue. Les alliances de mots que le goût réprouve, l'emploi irrégulier de certains temps ou de certaines personnes des verbes, la mauvaise construction des autres parties du discours, en un mot, les fautes locales contre la syntaxe, fautes si communes et si graves, voilà,

ce me semble, ce qui doit principalement occuper l'écrivain qui veut être le réformateur du langage.

Toutefois, en embrassant les divers objets dont je viens de parler, il n'atteindra son but qu'autant que ses jugemens exprimés d'une manière nette, exacte et précise, seront d'ailleurs conformes aux règles d'une saine logique et aux décisions de ceux dont l'autorité en fait de langue est universellement reconnue. Il lui importe par-dessus tout de ne rejeter un mot, une phrase, qu'après avoir acquis la certitude que cette phrase, ce mot, méritent de l'être. Sans cette précaution, on censure souvent ce qu'on ignore: à un mot précieux par son exactitude, on en substitue un autre qui n'exprime que vaguement la même idée, et l'on appauvrit ainsi la langue au lieu de l'épurer.

Un livre de la nature de celui dont il s'agit ici, ne doit donc contenir que des décisions fondées sur des principes fixes et incontestables. Il faut qu'on ne puisse pas élever le moindre doute sur les assertions du grammairien qui prononce en maître, et que si par hasard le lecteur peu docile veut remonter aux sources, il n'en revienne qu'avec plus de défiance de lui-même et plus de respect pour l'écrivain.

Quel que soit d'ailleurs le mérite du Dictionnaire de M. Molard, il ne réunit malheureusement pas tous les caractères dont je viens de parler, et l'on risqueroit plus d'une fois de s'égarer en le suivant aveuglément. La plupart des articles qui le composent sont exacts; mais il en est encore un bien grand nombre qui renferment des décisions absolument opposées à celles des maîtres. Quelquefois ce Grammairien condamne des expressions admises par l'Académie, et les remplace par d'autres beaucoup moins précises. D'autres fois, il cherche à étayer ses opinions par des principes que l'usage et la logique s'accordent à rejeter. Ces erreurs sont d'autant plus dangereuses que le nom de l'auteur suffit aux yeux de bien des gens pour leur donner du crédit.<sup>[1]</sup> Il me paroît important de les faire connoître, et c'est le but des Observations que l'on va lire. Il n'y sera pas question du style de l'auteur; mon intention n'est point de m'arrêter à ce qui lui est personnel. En prenant la plume, je n'ai d'autre motif que celui d'être utile, et d'éclairer l'ignorance de quelques personnes consacrées à l'éducation, qui, lorsqu'on leur assure que telle ou telle expression est exacte, se contentent de

répondre que cette expression est condamnée dans le Dictionnaire du mauvais langage.

Je suivrai dans mes Observations l'ordre alphabétique adopté par M. Molard: je rapporterai fidèlement ses articles; mes remarques viendront après.

---

*Nota.* Je dois avertir que lorsque je cite l'Académie, je n'entends parler que du dernier Dictionnaire qu'elle a elle-même publié, Dictionnaire qu'il ne faut point confondre avec ceux qui depuis quinze à vingt ans ont paru sous le nom de cette illustre compagnie, et qui ne font pas autorité.

# **OBSERVATIONS GRAMMATICALES**

**SUR QUELQUES ARTICLES DU DICTIONNAIRE  
DU MAUVAIS LANGAGE.**

## I.

À. On ne doit pas sous-entendre cette préposition dans la phrase suivante et autres semblables: ma curiosité a failli *être punie*. Dites, à être punie.

Faillir ne se construit pas avec la préposition *de*.

---

FAILLIR *à* et FAILLIR *de* sont deux locutions également françaises, et autorisées, en ces termes, par l'Académie: «On dit qu'une chose *a failli à arriver; d'arriver*, pour dire qu'elle a été sur le point d'arriver, qu'il a tenu à peu qu'elle n'arrivât. *Il a failli à être assassiné; j'ai failli à tomber, j'ai failli de tomber*. Toutes ces phrases sont du style familier.»

## II.

AFFAIRÉ. Il est très-*affairé*. Quoique cette expression soit généralement répandue, elle n'en est pas moins vicieuse.

---

En lisant le Dictionnaire de M. Molard, je n'ai pu qu'être étonné de voir que l'auteur eût si souvent oublié de consulter l'Académie. *Affairé* n'est point une expression vicieuse. On dit d'un homme qui a beaucoup d'affaires, qu'il est *très-affairé*. C'est un mot du style familier.

### III.

AIR. Doit-on dire cette femme a l'*air* bon ou a l'*air* bonne? Les sentimens sont partagés. Ceux qui soutiennent qu'il faut dire a l'*air bon*, disent que c'est le mot *air* qui régit l'adjectif; car c'est l'air qui est bon..... M. Domergue nous apprend que M. de Laharpe (pris pour juge) décida qu'il falloit dire: cette soupe a l'*air* bonne. Voici sans doute la raison sur laquelle il fonda sa décision. Quand on dit: cette soupe a l'*air bonne*, il y a ellipse; c'est comme si l'on disoit cette soupe *paroît* bonne; cette soupe, a l'air d'être bonne. *Les mots a l'air étant l'équivalent du verbe paroît, il s'en suit que l'adjectif doit s'accorder avec le mot soupe qui est du féminin.....* Je crois que l'usage a décidé la question; par-tout on dit: cette soupe a l'*air bonne*..... Je ne condamne aucune des deux façons de parler.

---

Je doute fort que M. de Laharpe ait donné la décision qu'on lui attribue, et les raisons sur lesquelles M. Molard croit que cette décision a pu être fondée, ne me paroissent rien moins que solide. Je vais les examiner.

«Il y a ellipse, dit Dumarsais, quand on supprime dans le discours quelque mot qui seroit exprimé selon la construction pleine.»

Si *a l'air* signifie *paroît*, où sont, je le demande, les mots supprimés dans cette phrase: Cette femme a l'*air bonne*? Où est l'ellipse? Il est aisé de voir que M. Molard s'est trompé sur ce premier point, et que ce ne sont pas les mots *avoir l'air*, mais *avoir l'air d'être*, qui sont l'équivalent de *paroître*. En ce cas, à quoi bon employer l'ellipse dans une phrase où la construction naturelle est tout-à-la-fois plus régulière et plus claire?

En second lieu, si lorsque une locution peut être remplacée par une autre *équivalente*, on est obligé de se conformer à la construction qu'exige la locution substituée, quelles ne seront pas les conséquences d'un pareil

principe? Il sera permis de dire: Cet homme a la mine *fier*, cet enfant a la mine *méchant*; et l'on justifiera ce langage barbare par des raisons telles que celles-ci: *Avoir la mine* signifie *paroître*; ou bien par cette autre: il y a ellipse; *Avoir la mine méchant*, signifie *avoir la mine d'être méchant*.

Au lieu de ces singuliers raisonnemens, ne vaut-il pas mieux reconnoître que dans le cas dont nous parlons, comme dans tous les autres, l'adjectif se rapporte au substantif auquel il est joint et s'accorde avec lui? Et l'Académie ne consacre-t-elle pas ce principe, lorsque parlant en général et sans désigner le sujet, elle cite ces locutions: Avoir l'air guerrier, avoir l'air spirituel, avoir l'air hautain? Ne tranche-t-elle pas la question lorsqu'après ces exemples, elle ajoute encore ceci: «On dit avoir l'*air bon*, avoir l'*air mauvais*, pour dire avoir la mine d'un bon homme ou d'un méchant homme»? Est-il possible de ne pas voir que dans ces phrases, les mots *bon*, *mauvais* se rapportent nécessairement au substantif *air* exprimé, et non pas à un sujet dont l'infinitif *avoir* fait abstraction?

## IV.

AMATEUR. Ce mot a-t-il un féminin?... Il me semble que l'analogie nous autorise à donner un féminin à ce mot. On dit une *spectatrice*, une *actrice*, une force *créatrice*... Il faut donc donner à *amateur* une inflexion féminine.

---

En général, M. Molard ne reconnoît comme françois que les mots qui se trouvent dans l'Académie. N'étoit-il pas naturel d'appliquer ce principe en cette occasion? Pour décider la question qu'il propose ici, il suffit d'ouvrir le Dictionnaire qui fait autorité. Ce Dictionnaire n'admet que le masculin dans *amateur*, tandis qu'il donne un féminin à *spectateur*, à *acteur*, etc. Il faut donc s'en tenir là. Il me seroit facile de citer une multitude de mots qui ne sont pas françois, quoiqu'ils aient en leur faveur l'espèce d'analogie qu'invoque M. Molard. Les principes de l'analogie ne prouveront jamais que tels ou tels mots doivent exister dans une langue; ils ne servent qu'à indiquer la manière la plus régulière de les employer, en cas qu'on les adopte.

## V.

BALUSTRE. Sorte de petit pilier façonné..... Il ne faut pas confondre ce mot avec *balustrade*; celui-ci est un assemblage de *balustres*. Cependant l'Académie leur donne quelquefois la même signification.

---

Le mot *balustrade* ne peut jamais signifier un seul pilier; mais *balustre* peut, quand on le veut, être employé pour *balustrade*. En ce sens, il est autorisé, non-seulement par l'Académie, mais encore par nos meilleurs écrivains. S'il falloit n'entendre par *balustre* qu'un *pilier façonné*, le dernier de ces vers de Boileau:

Ici s'offre un perron; là, règne un corridor;  
Là, ce balcon s'enferme en un *balustre* d'or.[\[2\]](#)

deviendrait absolument inintelligible.

## VI.

BENNE. C'est une de ces expressions locales nécessaires, ou parce que l'invention des choses qu'elles désignent est de fraîche date, ou parce que l'instrument a une forme particulière.

BENOT. Dites, *banneau*.

---

BENNE, BENNEAU, BANNEAU, ne se trouvent point dans le Dictionnaire de l'Académie. Le Dictionnaire de Trévoux les admet tous les trois, et ne donne la préférence à aucun. Il les définit également: vaisseaux de bois qui servent à contenir les liquides, le blé, la vendange, la chaux, etc. Ces mots viennent du latin *benna*, qu'on retrouve dans Varron, et du diminutif *benellus* qu'employoient les écrivains du moyen âge.

*Benneau* et *benel* signifioient aussi autrefois une espèce de chariot. Ces mots, pris dans les deux sens, sont très-anciens.

## VII.

BRETAGNE. Pièce de fonte qu'on applique au fond de la cheminée.  
Dites, *plaque* ou *contre-mur*.

---

CONTRE-MUR, pris dans le sens que lui donne ici M. Molard, n'est pas françois. Un *contre-mur* est un mur que l'on bâtit le long d'un autre, pour le conserver. On fortifie quelquefois le mur d'une terrasse par un *contre-mur*.

## VIII.

BROCHE DE BAS. Petite verge de fer. Dites, *aiguille*, s. f.; *aiguille de bas*. Dans ce sens, *broche* et *brocher* ont vieilli.

---

BROCHE est françois dans le sens que M. Molard indique. L'Académie ne dit point que ce mot ait vieilli.

## IX.

CANEÇONS. Sorte de culotte de toile ou de coton. Dites, *caleçons*, s. m. pl.; donnez-moi des caleçons. Ce mot s'emploie *toujours* au pluriel.

---

M. Molard assujettit à la même règle les mots *pincette* et *tenaille*. L'Académie n'emploie *caleçon* qu'au singulier. *Caleçon* de toile; se mettre en *caleçon*; être en *caleçon*. Le Dictionnaire de Trévoux s'exprime de même, et ajoute seulement qu'on *peut* employer ce mot au pluriel. Quant aux mots *pincette* et *tenaille*, l'Académie cite des exemples du singulier comme du pluriel.

## X.

CAPON, CAPONNER. Qui a peur. Ces deux mots ne sont pas françois.  
Dites, *poltron*, *poltronner*.

---

CAPON, CAPONNER sont françois, mais n'expriment pas l'idée qu'on y attache à Lyon. Un *capon* est un joueur rusé et fin, attentif à prendre toute sorte d'avantages aux jeux d'adresse. *Caponner* c'est user de ruse, d'adresse au jeu. Ces deux termes sont populaires.

## XI.

CARABASSE. Vendre la carabasse; dites; découvrir le pot aux roses.

---

Pour conserver la figure, on pourroit dire, ce me semble, vendre la calebasse. L'Académie n'autorise-t-elle pas cette locution en citant celle-ci: Frauder la calebasse?

## XII.

CARNIER. Sac où l'on met le gibier; dites, *carnacière*, s. f.

---

La troisième syllabe de ce mot ne prend pas un *c*; d'après l'Académie, il faut écrire *carnassière*.

## XIII.

CHAÎNE D'OIGNONS. Acheter une chaîne d'oignons; dites, acheter une *glane* d'oignons.

---

Une *glane* d'oignons et une *chaîne* d'oignons ne sont pas une même chose. *Glane*, à proprement parler, signifie une poignée d'épis que l'on ramasse après que les gerbes ont été emportées. C'est le substantif de *glaner*. Il se dit par extension des fruits, des légumes, etc. Ainsi une *glane* d'oignons signifie une poignée d'oignons. Le mot le plus propre à désigner ce que le peuple entend par une *chaîne* d'oignons, est *chapelet d'oignons*. Cette locution se trouve dans l'Académie.

## XIV.

CHAUFFE-LIT. Bassin ayant un couvercle percé de plusieurs trous, et servant à chauffer le lit; dites, *bassinoire*. Par la même raison vous direz, *bassiner*, et non pas *chauffer* un lit.

---

CHAUFFE-LIT est une expression que l'on trouve dans nos anciens Dictionnaires. L'Académie ne l'admet pas. Le Dictionnaire de Trévoux le place au nombre des mots françois, et le définit ainsi: Ce qui sert à chauffer un lit, soit une *bassinoire*, un *moine*, ou autres ustensiles.

Quant à cette locution: *chauffer un lit*, elle est françoise. L'Académie dit: *Chauffer un lit* avec une *bassinoire*, *chauffer des draps*; et M. Molard l'emploie lui-même dans l'article où il la condamne. *Chauffer* ne désigne que l'action; *bassiner* exprime à-la-fois l'action et l'instrument avec lequel on la fait.

## XV.

CHERCHER. On ne doit pas dire être à la recherche de quelque chose; mais dites, *être à la poursuite*.

---

ÊTRE À LA POURSUITE n'est pas l'équivalent d'être à la *cherche*. Je crois qu'il faut dire être à la *recherche*. Le mot *poursuite* se rapportant aux personnes, suppose qu'elles fuient. On est à la *poursuite* des ennemis. Appliqué aux choses, il donne à entendre qu'elles peuvent nous échapper. On est à la poursuite d'un emploi. *Recherche* signifie *perquisition*. On est à la *recherche* d'un objet lorsqu'on s'occupe de découvrir où il est.

## XVI.

CLASSIQUE. Ce mot ne s'employoit autrefois que pour désigner les auteurs approuvés et qui ont une grande autorité; c'est la définition qu'on en trouve dans le Dictionnaire de l'Académie; mais celui de Trévoux et quelques autres disent que cet adjectif désigne aussi les livres dont on fait usage en classe. Laharpe l'emploie dans ce sens, ainsi que Geoffroi, et l'usage paroît avoir consacré cette nouvelle signification.

---

L'origine du mot *classique* doit être cherchée dans la langue latine de laquelle nous l'avons emprunté. Les citoyens de Rome étoient, comme l'on sait, divisés en diverses classes. Ceux de la première se nommoient exclusivement CLASSIQUES, *cives classici*. On donna dans la suite aux témoins recommandables par leur probité et leurs vertus morales l'épithète de CLASSIQUES, *testes classici*. Enfin ce mot s'appliqua par extension aux auteurs dont l'excellence et le mérite étoient universellement reconnus, et c'est ainsi que l'on trouve dans Aulu-Gelle cette expression, AUTEURS CLASSIQUES, *scriptores classici*. Ces citoyens, ces témoins, ces auteurs, chacun sous des rapports différens, faisoient *autorité*. L'opinion des premiers, les dépositions des seconds, le langage des troisièmes, servoient en quelque sorte de modèle et de règle. Peut-on douter que ce ne soit sur ces notions qu'est basée la définition de l'Académie françoise? Comment quelques Grammairiens n'ont-ils pas reconnu, aux termes dont elle se sert, qu'elle a voulu consacrer en quelque sorte le sens qu'indique une étymologie si glorieuse?[3]

Les personnes qui parlent bien se conforment encore aujourd'hui à la décision de l'Académie. L'Encyclopédie, dans un long article consacré à développer le sens précis du mot *classique*, déclare «qu'on peut être

applaudi, plaire, devenir célèbre parmi ses contemporains, et cependant n'être jamais un *auteur classique*; que ce droit n'appartient qu'aux *meilleurs écrivains* de la nation la plus éclairée et la plus polie, etc.»

«Je voudrais, dit Boileau, que la France pût avoir ses auteurs *classiques*, aussi bien que l'Italie. *Pour cela, il nous faudroit un certain nombre de livres qui fussent déclarés exempts de fautes quant au style.* Quel est le tribunal qui aura droit de prononcer là-dessus, si ce n'est l'Académie?» Boileau propose ensuite un travail grammatical sur les bonnes traductions, parce que, dit-il, «les bonnes traductions avouées par l'Académie, en même temps qu'elles seroient comme des modèles pour bien écrire, serviroient aussi de modèles pour bien penser.»

L'abbé d'Olivet juge l'idée de Boileau *solide*; mais il doute qu'il convienne de préférer des traductions, et appliquant à Racine et à Boileau lui-même ce que ce dernier dit des auteurs qui doivent servir de modèles, «Je suis, dit-il, persuadé avec toute la France, qu'ils mériteroient incontestablement tous les deux d'être mis à la tête de nos auteurs *classiques*, si l'on avoit marqué le très-petit nombre de fautes où ils sont tombés.»

Que l'on ôte au mot *classique* la signification consacrée par l'Académie, ou qu'on en rende seulement le sens incertain en lui associant une acception nouvelle, et dès-lors ce que l'on vient de lire, comme ce que nos écrivains ont cru dire de plus juste et de plus précis pour caractériser les modèles qu'offre notre littérature, ne sera plus senti, et même ne pourra plus l'être. D'Olivet, l'Encyclopédie, l'Académie, hésitoient en quelque sorte à proclamer *classiques* nos plus beaux chefs-d'œuvre. Boileau vouloit que ce jugement fût réservé à un tribunal; et aujourd'hui on donnera ce nom à une méthode, à un vocabulaire, à une traduction interlinéaire, à un cours de thèmes, en un mot, au plus petit comme au moins important de tous les livres, pourvu qu'il soit *en usage dans les classes*! Cela ne fait-il pas pitié?

On répondra sans doute que dans le cas dont je viens de parler, le mot *classique* n'a plus le même sens que lorsqu'il est question de nos grands écrivains. Il faut bien le supposer; autrement la sottise seroit trop forte. Mais alors, je le demande, à quel signe reconnoîtra-t-on ce second sens si différent du premier? Quel moyen d'éviter la confusion, lorsqu'il sera permis de dire également des œuvres de Racine et des rudimens de Bistac,

que ce sont des *classiques*? Et à quelle fin dénaturer ainsi une expression dont tout le mérite consiste dans l'unité de l'idée qu'on y attache? Beaucoup de gens, je le sais, disent *livres classiques*, au lieu de *livres de classe*, parce qu'ils confondent les uns et les autres, ou parce qu'ils trouvent la première de ces locutions plus commode et plus rapide. Mais en voyant la multitude d'ouvrages sur l'éducation dont nous sommes inondés, décorés par leurs auteurs du nom de *classiques*, auroit-on bien tort de soupçonner que c'est la noblesse primitive du mot qui a flatté la vanité de cette foule d'écrivains médiocres par lesquels il est employé? Il n'y a pas, dans la langue française, de terme dont l'amour-propre littéraire doive être plus jaloux; et je sens combien il seroit doux de pouvoir, à l'aide d'une heureuse équivoque, se dire à soi-même: les œuvres de Racine, de Boileau, de Pascal, sont *classiques*, et les miennes aussi.

M. Molard s'appuie de quelques autorités; il dit: Le Dictionnaire de Trévoux et quelques autres, déclarent que cet adjectif désigne aussi *les livres dont on fait usage en classe*.

Il y a dans cette phrase beaucoup plus d'adresse qu'on n'imagine. On ne peut mieux dire, et ne dire pas ce que dit le Dictionnaire de Trévoux. Voici ce qu'on y trouve.

«*Classique* ne se dit guère que des *auteurs qu'on lit dans les classes, dans les écoles*, ou qui ont grande autorité. Saint Thomas et Le Maître des sentences sont des *classiques* en théologie; Virgile et Cicéron, dans les Humanités, etc.»

Je ne sais si mes lecteurs ne verront pas quelque différence entre ces paroles que M. Molard prête au Dictionnaire de Trévoux, *les livres dont on fait usage en classe*, et celles-ci que j'ai extraites textuellement, *les auteurs qu'on lit dans les classes*. Je crois apercevoir entre ces deux manières de parler, la même nuance qu'entre celles-ci: *Faire usage des rudimens* de Bistac, et *lire Cicéron* ou *Horace*.

On s'autorise encore de M. de Laharpe. J'ai lu avec quelque attention les œuvres de cet illustre écrivain, et je les ai consultées plus d'une fois sur des questions de grammaire et de littérature. J'y ai trouvé des phrases telles que celles-ci:

«Que de choses à connoître encore dans ce que nous croyons savoir le mieux! Qui de nous, en relisant nos *classiques*, n'est pas souvent étonné d'y voir ce qu'il n'avoit pas encore vu?»[4]

«Un autre genre de défauts peut leur faire illusion (aux jeunes étudiants) dans un auteur tel que Fontenelle; et s'ils ne sont pas bien accoutumés par la lecture des *classiques* à ne goûter que ce qui est sain, l'abus qu'il fait de son esprit, et ses agrémens recherchés pourront leur paroître ce qu'il y a de plus charmant et de plus parfait.»[5]

Il n'est pas besoin de dire ce que signifie dans ces exemples le mot *classique*. M. de Laharpe parle comme l'Académie, cela est incontestable. Ce qui l'est beaucoup moins, c'est qu'il se soit servi de la même expression dans le sens restreint de *livre de classe*. On est d'autant plus porté à le croire, qu'en parlant des *Délices* et des *Élégances de la langue latine*, il dit: «Ce sont les titres de quelques *livres de classe*.»[6] N'auroit-il pas employé cette locution *livres classiques* si elle eût eu à ses yeux le même sens? Tout le monde connoît d'ailleurs l'aversion qu'il avoit pour les mots nouveaux, et son zèle à défendre la langue contre toute espèce de néologisme.

Il seroit malgré cela très-possible que M. de Laharpe eût donné à certains livres *de classe* le nom de *classiques*; cela prouveroit qu'il regardoit comme tels quelques uns des ouvrages employés dans les collèges et dans les écoles, chose qui est vraie et dont personne ne doute; mais cela ne montreroit pas qu'il suffit, selon lui, qu'un livre *soit en usage dans les classes* pour mériter la dénomination de *classique*, chose qui fait précisément le sujet de la question.

Je n'ignore pas que le mot *classique* n'a pas toujours été pris dans un sens rigoureux. Plus d'une fois, lorsqu'on a complimenté un auteur, on a encensé sa vanité en donnant le nom de *classique* à son livre; mais en cette circonstance même, l'expression dont il s'agit a conservé presque toute sa valeur. M. de Voltaire écrivant à l'abbé d'Olivet, lui disoit: «Tous ceux qui parlent en public doivent étudier votre *Traité de la Prosodie*; c'est un livre *classique* qui durera autant que la langue françoise.» Qu'à cette manière de parler, *c'est un livre classique*, on substitue celle-ci, c'est *un livre de classe*; et que l'on décide quels seroient en ce cas la délicatesse et le mérite du compliment.

Au reste, je ne nie point que plusieurs écrivains estimables de ces derniers temps n'aient employé le mot *classique* dans le sens de M. Molard. J'avoue encore que chez les libraires, tous les livres de classe sont des *classiques*. Un compilateur qui travaille pour un collège, dit qu'il fait un *classique*. Il n'y a pas jusqu'aux élémens d'arithmétique, de géographie, aux abécédaires même qu'on n'appelle *classiques*. L'usage peut finir par faire la loi, et l'Académie par obéir: mais alors il faudra une expression nouvelle pour rendre ce que les personnes qui parlent bien entendent par *classique*. Ce mot le plus beau, le plus précieux de notre langue, perdra toute sa noblesse; il sera dégradé.

## XVII.

CORNE DE CERF. Dites, *bois de cerf*.

---

Il est des circonstances où l'on pécheroit en suivant cette décision. On ne doit pas se servir du mot *corne* lorsqu'il est question de la tête et du bois d'un cerf; mais lorsqu'on ne fait attention qu'à la matière, le mot *corne* est françois. On dit: un couteau emmanché de *corne* de cerf; de la raclure de *corne* de cerf; de la gelée de *corne* de cerf. Si dans ces locutions, on employoit le mot *bois*, on feroit une faute grossière.

## XVIII.

DÉFIER. Je *défie* votre ami de courir aussi vite que moi; il faut dire: Je *défie à* votre ami, c'est-à-dire, je fais défi *à* votre ami.

---

Je *défie à* votre ami, n'est pas françois, et la phrase que M. Molard censure est exacte. On verra par la suite que ce Grammairien est souvent trompé par des raisonnemens tels que celui-ci: on dit, je fais *défi à*; donc il faut dire *défier à*.

DÉFIER, suivant l'Académie, est un verbe *actif* qui, dans quelque sens qu'il soit employé, veut toujours un régime simple, comme on le voit par les exemples suivans qu'elle cite: Le prince qui déclaroit la guerre, envoyoit défier *l'autre* par un héraut.—Il ne faut jamais défier *un fou*.—Je *vous* défie de deviner.—Je *le* défie d'être plus votre serviteur que moi.

## XIX.

DÉPÊCHER. *Dépêchez vite*. Cette expression renferme un véritable pléonasme; le dernier mot est superflu. Dites seulement, *dépêchez*. Ce mot emporte avec lui l'idée de vitesse.

---

Faire remarquer qu'une phrase renferme un *véritable pléonasme*, ce n'est pas prouver qu'elle est vicieuse. «Il y a pléonasme, dit Dumarsais, lorsqu'il y a dans la phrase quelque mot superflu; en sorte que le sens n'en seroit pas moins entendu quand ce mot ne seroit pas exprimé..... Lorsque ces mots superflus quant au sens, servent à donner au discours ou plus de grâce, ou plus de netteté, ou *plus de force et d'énergie*, ils font une figure approuvée.» C'est ce qui a lieu dans la phrase critiquée par M. Molard; le mot *vite* ajoute une nouvelle force à la signification du verbe *dépêcher*. Aussi l'Académie n'a pas craint de faire un pléonasme absolument semblable, dans la phrase suivante: *Dépêchez promptement* ce que vous avez à faire.

## XX.

DINDE..... Pour l'ordinaire les noms d'animaux, principalement ceux d'oiseaux et de poissons, ne distinguent pas les sexes..... On ne distingue les sexes *qu'à l'égard des animaux qui nous intéressent*, tels que *cheval, jument; coq, poule; bœuf, vache; chien, chienne*.

---

Si l'on suivoit le principe de M. Molard, on risqueroit fort de s'égarer. Il n'y a sur ce point d'autre règle que l'usage. On dit *lion, lionne; tigre, tigresse*, etc. En quoi ces bêtes féroces nous *intéressent-elles*? *Lièvre* n'a pas de féminin. Cet animal est-il moins *intéressant* pour nous que ceux que j'ai d'abord nommés? L'Académie admet le mot *renarde*, féminin de renard; l'Encyclopédie et quelques Grammairiens le rejettent. La question entre ces autorités se réduit-elle à savoir si l'animal dont il s'agit est *intéressant*?

## XXI.

DONNER. En jouant aux cartes..... On ne doit pas dire c'est à moi à *faire*; mais vous direz, c'est à moi à *donner*.

---

L'Académie ne pense pas comme M. Molard. Selon elle, «*faire* se dit absolument en parlant des jeux de cartes, où chacun donne les cartes à son tour. À qui est-ce à *faire*? c'est à vous à *faire*?»

## XXII.

DROIT. On dit à une demoiselle, tenez-vous *droit*, et non pas *droite*, parce que ce mot est employé adverbialement.

---

Cette décision est erronée. Il n'est pas plus permis de dire à une demoiselle, tenez-vous *droit*, que tenez-vous *penché*, tenez-vous *courbé*. Il faut dire: tenez-vous *droite*, *penchée*, *courbée*.

DROIT, considéré comme *adverbe*, signifie *directement*, *par le plus court chemin*. Ainsi l'on dit très-bien: cette demoiselle marche *droit*. Cette personne va *droit* au but. Cette route mène *droit* à Paris. On peut employer cette expression dans le sens propre et dans le sens figuré.

DROIT, dans la phrase condamnée par M. Molard, est un *adjectif* qui signifie *ce qui est perpendiculaire*, *ce qui ne penche d'aucun côté*. Cette décision n'est pas de moi; elle est de l'Académie dont j'ai pour ainsi dire emprunté tous les termes. À la définition que l'on vient de lire, elle ajoute ces deux exemples: se tenir *droit*; ce mur n'est pas *droit*.

## XXIII.

ÉCHEVETTE. Dites, *petit écheveau*, ou *botte* de fil.

FLOTTE DE FIL. Dites, *écheveau*, *botte* de fil.

---

Il ne faut jamais dire *botte* au lieu de *flotte* ou d'*échevette*; la langue françoise n'admet que *écheveau*. Si la *botte*, de l'aveu de M. Molard, est l'assemblage de plusieurs *écheveaux*, comment se fait-il qu'il propose d'employer ce mot pour désigner un *petit écheveau*?

## XXIV.

ÉDUQUER. Il est à présumer que ceux qui s'expriment ainsi ont reçu eux-mêmes une fort mauvaise éducation.

---

Je ne veux point m'arrêter à contester à M. Molard la vérité de cette assertion; mais il ajoute: «M. Roubaud, dans ses Synonymes, a pris la défense de ce mot.» M. Roubaud, l'un de nos Grammairiens les plus profonds, auroit-il reçu une fort mauvaise éducation, ou prendroit-il la défense de gens mal élevés?

## XXV.

ENDÉVER. Ce mot signifie avoir un grand dépit de quelque chose. On l'emploie mal-à-propos dans le sens de *contrarier*: ils m'ont fait *endéver*.

---

Dans la phrase que cite M. Molard, *endéver* n'a point le sens de *contrarier*. Il n'auroit cette signification que dans une phrase semblable à celle-ci: ils m'ont *endévé*. Mais personne ne s'exprime de la sorte. Que dans la phrase critiquée on substitue au mot *endéver* la définition donnée par M. Molard, on aura: Ils m'ont fait *avoir grand dépit*, ce qui est exact. Cette locution est populaire.

## XXVI.

EXEMPLE. *Suivez* les bons exemples qu'on vous donne, et non pas *imitiez* les bons exemples.

*Imiter l'exemple* pour dire *suivre l'exemple*, rien de plus commun que cette erreur de langage. On *imite* la conduite, on *suit* l'exemple.

---

La prétendue erreur de langage que critique M. Molard a été commise par nos meilleurs écrivains. On la trouve dans presque tous les livres du grand siècle, selon la remarque de Bouhours lui-même, qui cependant ne croit pas cette locution *de la dernière pureté*. *Imiter* un exemple est certainement l'expression propre. *Suivre*, construit avec *exemple*, n'est employé qu'au figuré. Si l'on dit *imiter* les vertus, les actions de quelqu'un, c'est que l'on considère ces vertus, ces actions comme des *exemples*; de même que l'on dit copier une tête, un paysage, parce que l'on considère cette tête, ce paysage, comme des modèles. Il y a quelques différences entre *suivre* et *imiter* un exemple. L'abbé Roubaud les a assignées avec assez de justesse. «Il faut, dit ce Grammairien, tâcher d'*imiter* les beaux exemples, pour en donner, du moins, de bons à *suivre*.» M. Piestre, dans sa *Synonymie françoise*, remarque avec raison que *suivre l'exemple*, ne se dit qu'en matière de mœurs; et qu'en fait d'arts et de littérature, on doit dire *imiter un exemple*. Mais il ne restreint point la signification de cette locution, comme il restreint celle de la première.

Aux raisons que je viens de donner, ajoutons l'autorité des Dictionnaires. Voici comment s'exprime celui de Trévoux: «On dit très-bien et très-élégamment *imiter des exemples*, quand il s'agit d'éloquence, de poésie, de

peinture, etc. On le dit même à l'égard des actions et des mœurs..... Les latins ont dit aussi *imitari exemplum.*»

Quant à l'Académie, ce qui prouve que non-seulement elle admet le mot *imiter* dans les cas dont nous parlons, mais encore qu'elle le regarde comme plus littéral, c'est qu'elle définit l'exemple, ce qui peut être *imité*. D'après M. Molard, elle auroit dû dire: ce qui peut être *suivi*.

## XXVII.

GARANTE. Femme qui sert de caution. Ce mot n'est pas employé ordinairement au féminin en style de négociation, parce que rarement les femmes sont admises à servir de caution.

---

GARANT signifiant simplement quelqu'un qui répond du fait d'autrui ou du sien propre, fait au féminin *garante*.<sup>[7]</sup> L'Académie ajoute que quelques-uns s'en sont aussi servis dans *le style de négociation*, c'est-à-dire dans le style spécialement consacré aux traités et autres affaires publiques. L'exemple que l'Académie cite ne laisse pas le moindre doute à cet égard: La Reine s'est rendue *garante* de ce traité.

## XXVIII.

GARDE-ROBE. Construction en bois, propre à serrer des habits ou du linge. Il faut se servir du mot *armoire*, subs. fém.; soit que cette construction ait un fond ou qu'elle n'en ait pas: une belle *armoire*. La *garde-robe* est le lieu où l'on renferme les habillemens d'un *prince*. On dit d'un simple particulier qu'il a une riche *garde-robe* pour dire qu'il a un grand nombre de beaux habillemens, sans avoir égard au lieu où il les tient. Mais en toute autre circonstance, le mot *garde-robe* s'entend d'une construction qui regarde le maçon, et non pas le charpentier.

---

La GARDE-ROBE est la *chambre* destinée à contenir le linge, les habits, les hardes de jour et de nuit, etc. L'Académie dont j'emprunte les termes, ne fait pas de distinction à cet égard entre le *prince* et le *particulier*. Elle ne dit pas que le mot *garde-robe* doive s'entendre d'une construction qui regarde le maçon, parce que l'ouvrier ne change ni la nature, ni la destination de la chose. Elle se sert, il est vrai, du mot *chambre*: mais les Grammairiens n'emploient pas cette dernière expression. Ils définissent la *garde-robe*; le *lieu* où l'on serre les habits. C'est ainsi que s'expriment l'auteur des *Convenances grammaticales* et M. de Wailly. S'ils ont raison, quand une *armoire* est le *lieu* où l'on serre des hardes, on peut l'appeler *garde-robe*.

Les mêmes Grammairiens appellent *garde-robe*, subs. masc., un fourreau ou surtout de toile, pour conserver les vêtemens. Ménage dit la même chose dans ses *Observations sur la langue françoise*. L'Académie n'en parle pas.

## XXIX.

GARNISSAIRE. Soldat qui loge chez le débiteur du gouvernement; dites, *garnisaire* subs. masc., du mot *garnison*. Nous devons cette expression au régime révolutionnaire; avant cette époque on se servait du mot *séquestre*. Il est à désirer qu'on supprime ce mot qui devient inutile, puisque nous en avons un équivalent.

---

Il s'en faut bien que *séquestre* soit l'équivalent de *garnisaire*. La signification de ces deux mots est absolument différente. *Séquestre*, subs. masc., est un terme de droit dont on se sert pour désigner une personne *quelconque*, à la garde de laquelle sont confiées les choses séquestrées par ordre de la justice. On s'assure de la probité et de la solvabilité d'un *séquestre*, avant de l'employer en cette qualité. Le *garnisaire*, comme le dit fort bien M. Molard, *n'est qu'un soldat qui loge chez le débiteur du Gouvernement*. Il n'a aucune fonction à remplir; rien n'est confié à sa surveillance et à sa garde. C'est un hôte forcé dont la présence incommode n'a d'autre but que de contraindre celui chez lequel il est, d'obéir à la loi, et d'acquitter sa dette.

## XXX.

GENTIL, GENTILLE. Cet écolier est bien *gentil*; dites, laborieux, diligent.  
*Gentil* veut dire *joli*, *délicat*. Une gentille bergère.

---

GENTIL signifie non-seulement *joli*, *délicat*, mais encore *qui plaît*, *qui est aimable*.

Ces phrases ironiques admises par l'Académie, «je vous trouve bien *gentil*, vous êtes un *gentil* compagnon,» ne signifient très-certainement pas, je vous trouve bien *joli*, vous êtes un *délicat* compagnon. Qui ne sait d'ailleurs qu'un enfant fort *laid* peut être fort *gentil*, et un enfant fort *joli* ne l'être pas? «On est *gentil* par l'air et les manières, dit Roubaud; il ne faut que des traits gracieux pour être *joli*. Sans ces traits, avec l'agrément des façons, on est *gentil*.» Il est bien vrai que *gentil* ne signifie pas *diligent*, *laborieux*; mais la *diligence* et l'amour du travail sont des qualités qui rendent aimable; elles influent sur les *manières*, et peuvent faire dire quelquefois d'un *écolier* qu'il est bien *gentil*.

## XXXI.

GRAVÉ. Il est *gravé* de petite vérole. Dites, *marqué* de petite vérole.

---

GRAVÉ DE PETITE VÉROLE est une locution exacte qui, outre la précision, a pour elle l'autorité du bon usage. Il suffit d'ouvrir les Dictionnaires pour s'en convaincre. L'Académie dit: «Avoir le visage *gravé* de petite vérole.—On dit qu'un homme est tout *gravé* de petite vérole, pour dire qu'il est extrêmement *marqué*.» *Gravé* exprime plus fortement l'idée que *marqué* ne fait qu'indiquer.

## XXXII.

GRAVIR une montagne. Ce verbe n'est pas transitif. Dites, *gravir* sur une montagne. On croit que l'étymologie de ce verbe est *gravatè ire*, *aller péniblement*.

---

La décision de M. Molard, fondée d'ailleurs sur des exemples cités dans l'Académie, n'est pas admise par plusieurs écrivains. On n'est pas d'accord sur l'étymologie. Quelques Grammairiens font dériver *gravir* de l'italien *gradire*, *monter par degrés*. D'autres vont chercher son origine dans *grapire* et *grapare*, verbes latins du moyen âge, qui signifient *gripper*, *saisir fortement*, parce que, disent-ils, lorsqu'on *gravit*, on s'attache aux pierres, aux rochers, etc. En suivant cette étymologie, on donne à *gravir*, une signification active. Le Dictionnaire de Trévoux l'admet: *Gravir une montagne*. On en trouve des exemples dans de bons auteurs; je l'ai vu dans un de nos poètes.

Au reste, quand même le verbe *gravir* seroit neutre, il ne faudroit pas croire que ce fût une raison pour ne pas dire *gravir une montagne*. Cette locution ne me paroît pas moins exacte que celle-ci: *monter* une montagne, *descendre* les degrés. Dans ces phrases, *monter des pierres* sur un bâtiment, *descendre du vin* à la cave, les verbes *monter* et *descendre* sont *actifs*, et ont pour régime les mots qui les suivent. On monte, on descend réellement les objets dont on parle, c'est-à-dire, qu'on les transporte plus haut ou plus bas qu'ils ne sont. Mais il n'en est pas de même dans les premières phrases que j'ai citées; et les mots *montagne* et *degrés*, qui d'abord semblent être immédiatement dépendans du verbe, sont le régime d'une préposition sous-entendue.

## XXXIII.

HYPOCONDRE. Cet homme est *hypocondre*, c'est-à-dire mélancolique. Dites, *hypocondriaque*. Le premier mot est le nom de *la maladie*, et le second le nom du *malade* en tant qu'il est affecté de cette maladie. *Hypocondre* est un substantif, *hypocondriaque* est un adjectif.

---

HYPOCONDRE n'est point le nom d'une maladie; c'est un terme d'anatomie par lequel on désigne les parties latérales de la région supérieure du bas-ventre. Il est possible que je me trompe en parlant de choses que j'entends fort peu, mais du moins je me tromperai en suivant l'Académie. Elle ne donne pas de nom particulier à la maladie causée par le vice des hypocondres[8], et se contente de dire que celui qui en est atteint est *hypocondriaque*. À l'article *hypocondre*, elle ajoute cette remarque: «On dit figurément et abusivement d'un homme bizarre et extravagant qu'il est *hypocondre*, que c'est un *hypocondre*. Cet abus n'a lieu que dans la conversation.»

Malgré l'*abus*, bien des gens seront incorrigibles. Quelques-uns s'autoriseront de ce passage de Boileau, dans sa Satyre de l'homme.

Jamais l'homme, dis-moi, vit-il la bête folle,  
Sacrifier à l'homme, adorer son idole,  
Lui venir, comme au Dieu des saisons et des vents,  
Demander à genoux la pluie ou le beau temps?  
Non. Mais cent fois la bête a vu l'homme *hypocondre*  
Adorer le métal que lui-même il fit fondre.

D'autres se souviendront de ces vers de Lafontaine, dans la fable de la Chatte métamorphosée en femme:

Jamais la dame la plus belle

Ne charma tant son favori  
Que fait cette épouse nouvelle  
Son *hypocondre* de mari.

et ils continueront ainsi à dire de certaines gens qu'ils sont *hypocondres*.

## XXXIV.

JETER. Ne dites pas: cette plaie *jette*; mais cette plaie *suppure*.

---

Dites, si vous voulez, cette plaie *jette*. *Jeter*, selon l'Académie, «se dit des ulcères, des apostèmes, des plaies, etc. Cette apostème *jette* du pus; ces ulcères, ces pustules *jettent* beaucoup. Sa plaie commence à *jeter*.»

## XXXV.

LE. L'adverbe *bien* veut l'article; *bien des gens* s'estiment plus qu'ils ne valent..... On supprime l'article après *beaucoup*, parce que c'est l'équivalent de ces mots, *une grande quantité*.

---

J'ai déjà fait remarquer combien il est dangereux en grammaire d'établir le principe que M. Molard répète ici.

1.º S'il est vrai que l'on dit *beaucoup de*, et non pas *beaucoup des*, parce que *beaucoup* est l'équivalent de *grande quantité*, pourquoi ne dirait-on pas *bien de gens* au lieu de *bien des gens*? *Bien* n'est-il pas aussi dans ce cas l'équivalent de *grande quantité*?

2.º *Beaucoup* est-il toujours l'équivalent de *une grande quantité*? Le prétendre, ce seroit dire que cette phrase: j'ai beaucoup de plaisir à vous voir, signifie j'ai *une grande quantité* de plaisir à vous voir, ce qui est absurde.

Je placerai ici une autre observation sur le mot *beaucoup*. M. Molard condamne d'une manière absolue cette locution, il s'en faut *de beaucoup*, et veut qu'on supprime le *de*[9]. Cette règle n'est pas exacte; voici celle que donne l'Académie: «On dit *il s'en faut beaucoup* pour dire qu'il y a une grande différence. *Le cadet n'est pas si sage que l'aîné, il s'en faut beaucoup*. Et on dit *il s'en faut de beaucoup* pour dire que la quantité qui devoit y être n'y est pas. *Vous croyez m'avoir tout rendu; il s'en faut de beaucoup*.»

## XXXVI.

LIT DE CAMP. Dites, *lit de sangle*.

---

Un *lit de camp* n'est point un *lit de sangle*. Ces deux expressions sont également françoises; mais il ne faut pas prendre l'une pour l'autre. On appelle *lit de camp* ou *lit brisé* un lit dont les pieds se brisent, se démontent, et que l'on peut transporter dans une malle, etc. Le *lit de sangle* est fait de sangles attachées à deux pièces de bois soutenues par deux pieds qui se croisent.

## XXXVII.

MALGRÉ que..... *Moyennant* que. *Malgré*, *moyennant* sont des prépositions qui, en cette qualité, demandent un complément, et qui ne peuvent pas être suivies de la conjonction que.

---

Je réunis ces locutions dont M. Molard a fait deux articles séparés. On les trouve dans les anciens Dictionnaires. «Je ferai cette choses *moyennant qu'il* me dédommage, dit le Dictionnaire de Trévoux.»<sup>[10]</sup> On ne s'en sert plus aujourd'hui. Mais le principe d'après lequel M. Molard les condamne est absolument faux. Rien n'est plus commun que l'union du *que* conjonction avec une préposition. Les mots *avant*, *dès*, *depuis*, *oultre*, *pendant*, *pour*, etc. sont certainement des prépositions, et cependant l'on dit *avant que*, *dès que*, *depuis que*, *oultre que*, *pendant que*, *pour que*, etc.

## XXXVIII.

Moi. Ne dites pas, menez moi-zi; mais dites, menez m'y.

---

L'Académie tient un tout autre langage. Voici comment elle s'exprime:

«La particule *y*, unie au pronom *me*, *ne se met jamais après le verbe*. On dira bien, vous *m'y* attendrez, je vous prie de *m'y* mener; mais on ne dira pas, *attendez m'y, menez m'y.*»

D'après cette règle, on voit que l'Académie veut qu'en ce cas on donne à la phrase un autre tour, au moyen duquel le pronom précède le verbe. Cependant quelques Grammairiens estimables proposent de dire: *menez-y-moi, arrêtes-y-toi*. Il faut convenir que ces manières de parler sont bien dures.

## XXXIX.

MORAL signifie qui a trait aux mœurs, et non qui a des mœurs. *Immoral* se dit des choses et non des personnes. Dites, des livres *immoraux*, une conduite *immorale*. Mais ne dites pas, un jeune homme *immoral*.

---

MORAL signifie non-seulement ce qui a trait aux mœurs, mais encore ce *qui renferme une bonne morale, une morale saine*. L'Académie dit en ce sens: cela est fort *moral*. Depuis quelques années, plusieurs écrivains emploient le mot *moral* en parlant des personnes, cet homme est *moral*, pour dire qu'il a des mœurs; on fait aussi de *moral* un substantif: le *moral* influe sur le physique. Ces manières de parler ne sont pas encore consacrées.

Quant à *immoral*, il n'est point dans le Dictionnaire qui fait autorité; c'est un mot nouveau. Les Dictionnaires publiés sous le nom de l'Académie l'ont adopté, et disent qu'il s'emploie en parlant des *personnes* et des *choses*. Voici comment ils le définissent.<sup>[11]</sup>

«*Immoral*, qui est contraire à la morale, qui est sans principes de morale. Caractère *immoral*. Ouvrage *immoral*. C'est l'homme le plus *immoral* que je connoisse.»

## XL.

MOUCHE À MIEL. Dites, *abeille*.

---

Le mot *mouche à miel* n'est pas moins exact que celui d'*abeille*. Il se trouve dans tous les Dictionnaires, et l'Académie le cite deux fois, l'une à l'article *Mouche*, et l'autre à l'article *Miel*. D'ailleurs qui ne connoît la fable que Lafontaine lui-même a intitulée, *Les Frêlons et les Mouches à miel*?

## XLI.

OFFICIER DE GÉNIE. Il ne faut pas confondre un *officier du génie* avec un *officier de génie*. La première expression désigne le corps où sert l'officier, et la seconde indique la qualité de son esprit.

---

Je ne sais où M. Molard a pris cette distinction subtile; elle n'est pas fondée. On dit un *officier de génie*, comme on dit un *officier de guerre*, un *officier de marine*, un *officier de justice*. Lorsqu'on parle en général, on supprime l'article, et l'on emploie la préposition *de*. L'équivoque n'est à craindre que pour ceux qui ne savent pas bien le françois. C'est à *l'homme* et non pas à la *profession* qu'il faut associer les qualités bonnes ou mauvaises qui appartiennent plus à l'un qu'à l'autre. Ainsi on ne dira pas un général *de génie*, un officier *de génie*, un magistrat *de génie*, pour dire qu'un général, un officier, un magistrat, ont *du génie*. Ce seroit la même chose que si l'on disoit un général *d'esprit*, un officier *d'esprit*, un magistrat *d'esprit*, pour dire qu'un général, un officier, un magistrat, ont *de l'esprit*. Mais on dira très-bien, ce général, cet officier, ce magistrat sont des *hommes d'esprit*, des *hommes de génie*.

## XLII.

PAIRE. Une chose unique composée de deux pièces. Dites, une *paire*.  
*Une paire de bas, une paire de ciseaux, etc.*

---

Rien n'est plus important qu'une bonne définition. Celle-ci, empruntée de l'Académie, n'est pas exacte, parce que, considérée séparément, elle ne détermine qu'une des nombreuses significations du mot. L'auteur ne songeoit sans doute qu'à l'un des exemples qu'il a donnés, une *paire de ciseaux*, et oublioit le premier. On ne dira jamais qu'une paire de bas, ou une paire de bœufs, soit une *chose unique composée de deux pièces*. *Paire* se dit aussi de deux animaux de même espèce, ou de deux choses qui vont ensemble. *Une paire de pigeons, une paire de gants.*

## XLIII.

PARDONNER. *Pardonnez ceux* qui vous ont offensé. Cette phrase renferme un solécisme. Le mot pardonner signifie *donner* pardon; or, on donne pardon à quelqu'un. Dites, *pardonnez à ceux*, etc. et non *pardonnez ceux*, etc.

---

Cette décision est juste; mais la raison qu'on en donne est fausse. M. Molard part toujours de ce principe erronné, que des locutions *équivalentes* pour le sens doivent avoir une construction semblable. On ne sauroit admettre cette règle, sans dénaturer la langue et la rendre barbare. On s'en convaincra par l'application que je vais en faire aux deux exemples suivans.

*Absoudre, congédier*, signifient *donner l'absolution, donner congé*; or, on donne l'absolution, on donne congé à quelqu'un. Dites donc, *absoudre à* quelqu'un; *congédier à* quelqu'un. En Grammaire, comme en toute autre matière, il est aisé de reconnoître la fausseté d'un principe, par l'absurdité des conséquences.

## XLIV.

PARESOL. Dites, *parasol*. Ce nom est composé de *para* et de *sol*. Le premier est une préposition grecque, qui signifie *contre*, c'est-à-dire contre le soleil; il signifie aussi à côté. J'en dis autant des mots *pare pluie*, *parevent*: on doit dire, parapluie, paravent, en vertu de la même observation.

---

C'est probablement la première fois qu'on a donné à *parasol* une pareille étymologie. *Parasol* vient de l'italien *para sole*. *Parare*, en italien, signifie entr'autres choses garantir, défendre contre les incommodités, en éloignant l'objet incommode; le verbe françois *parer* a aussi quelquefois le même sens. C'est ce que disent les étymologistes, et entr'autres Ménage, qui ajoute que la *parasol* a été ainsi nommé, *quia solem arcet*. Cette remarque s'applique également aux mots *paravent* et *parapluie*.

## XLV.

PARFAITEMENT. Je suis *très-parfaitement*, ou bien *parfaitement* convaincu. Les mots *parfaitement* et *parfait* ne peuvent pas être modifiés en *plus* ou en *moins*. Car on ne peut rien ajouter à ce qui est *parfait*..... On ne dira donc pas: *un des modèles les plus parfaits*. La *perfection* est une qualité absolue: elle rejette toute modification en plus et en moins. La *perfection* est au plus haut degré; il n'y a que les qualités relatives qui admettent le plus ou le moins.

---

La *perfection*, considérée comme qualité *absolue*, ne convient qu'à Dieu. Toute *perfection* dans les hommes et dans leurs ouvrages n'est que *relative*, et admet par conséquent le *plus* ou le *moins*. On ne sauroit indiquer un ouvrage si *parfait* qu'on ne pût en concevoir un *plus parfait* encore. Aussi le mot *parfait* a-t-il un positif, un comparatif et un superlatif dans toutes les langues. Les écrivains du siècle de Louis XIV l'emploient très-souvent dans ces divers degrés de signification. Il me seroit aisé d'en citer de nombreux exemples; je me contenterai de rapporter les phrases suivantes, prises dans les écrits de trois hommes qui certainement savoient le françois.

«Démosthène et Cicéron, dit Rollin, sont des modèles d'éloquence *les plus parfaits*.»<sup>[12]</sup>

«Ce quelque chose qui est en moi et qui pense, dit La Bruyère, s'il doit son être et sa conservation à une nature universelle qui a toujours été et qui sera toujours, laquelle il reconnoisse comme sa cause, il faut indispensablement que ce soit à une nature universelle, ou qui pense, ou qui soit plus noble et *plus parfaite* que ce qui pense.»<sup>[13]</sup>

«Le *plus parfait* de tous les anges, dit Bossuet, qui avoit été aussi le plus superbe, se trouva le plus mal-faisant comme le plus malheureux.»[\[14\]](#)

## XLVI.

PATTE. On dit proverbialement *faire sa patte*, pour dire faire son profit dans une place. Cet intendant a bien fait *sa patte*. Cette expression n'est pas française; dites, il a fait son *magot*, expression populaire.

---

MAGOT signifie *amas d'argent caché*; *faire son magot* veut donc dire, faire un amas d'argent caché. Un homme qui veut passer *incognito* d'un pays dans un autre, *fait son magot*, et s'en va. La locution que propose M. Molard n'emporte pas avec elle l'idée de *profit* que le peuple attache à celle-ci, *faire sa patte*. Pour exprimer cette idée, il faut dire, *faire ses orges*.

«On dit proverbialement et figurément qu'un homme a *bien fait ses orges* dans une affaire, dans un emploi, pour dire qu'il y a *fait un grand profit*.»<sup>[15]</sup>

## XLVII.

PHYSIQUE. Cet homme a un beau *physique*. Ce mot n'avoit pas autrefois la signification de *taille*, de *stature*. L'Académie ne lui donne pas cette acception. Mais depuis quelque temps on en fait un nom masculin qui signifie *tournure*.

---

PHYSIQUE ne signifie point encore aujourd'hui *taille*, *stature*. Un homme d'une belle taille, d'une haute stature, n'a pas toujours un beau *physique*. Il n'est pas moins inexact d'en faire le synonyme de *tournure*. Voici comment s'expriment sur ce mot les derniers Dictionnaires publiés sous le nom de l'Académie:

«On dit substantivement au masculin, le *physique* d'un homme, pour désigner sa *constitution naturelle*, et aussi son *apparence*. *Un bon physique; il a un beau physique.*»

## XLVIII.

PLEIN. Il a *tout plein de bontés* pour moi; dites, il a *beaucoup* de bontés pour moi.

---

La locution que critique ici M. Molard, est du style familier. Il m'étoit souvent arrivé de la condamner, lorsqu'enfin je trouvai quelqu'un qui me dit: Quelle différence de construction voyez-vous, Monsieur, entre cette locution, *tout plein de bontés*, et celle-ci, *tout plein de gens*?—Aucune, répliquai-je.—Eh bien! si l'Académie admet la seconde, puisque, de votre aveu, la première lui est semblable, pourquoi la rejetteriez-vous?—Il s'agit de vérifier ce que dit l'Académie.

Nous vérifiâmes, et je vis, ou du moins je crus voir que j'avois tort.

## XLIX.

PRÉPOSITION. Il faut répéter la préposition devant les mots qui n'ont pas une signification à-peu-près semblable. Vous ne direz pas: ce bouquet est composé *de* roses, œillets et myrte; il faut répéter la préposition *de*.

---

L'abbé Girard, dans ses Discours sur les vrais principes de la langue françoise, et M. de Wailly, dans sa Grammaire, prescrivent la même règle. Mais il est aisé, ce me semble, de faire voir que ces grammairiens estimables se trompent en cette occasion. Pour ne pas sortir de l'exemple cité par M. Molard, s'il est vrai qu'il faille répéter la préposition devant les mots *qui n'ont pas une signification à-peu-près semblable*, on sera obligé de dire:

*Avec* des œillets, *avec* des roses et *avec* du myrte, on feroit un beau bouquet.

On péchera, au contraire, en disant:

*Avec* des œillets, des roses et du myrte, on feroit, etc.

Or, je le demande, quel est le Grammairien qui osera approuver la première de ces phrases, et blâmer la seconde?

En admettant le principe que je combats, il y aura encore une faute dans ces exemples: *parmi* les frères et les sœurs; *entre* la France et la Suède; *contre* la raison et la foi; *malgré* son or et son crédit; *après* mes objections et vos réponses; *excepté* François I.<sup>er</sup> et Charles-Quint, etc.

Et pour être exact, il faudra dire: *Parmi* les frères et *parmi* les sœurs; *entre* la France et *entre* la Suède; *après* mes objections et *après* vos réponses, etc.

En vérité, y eut-il jamais erreur plus palpable? Je serois trop long, si je voulois rappeler ici ce qu'on écrit les Grammairiens pour réduire à des principes fixes ce qui regarde cette matière. Sans prétendre donner une règle absolue et invariable sur un point qui dépend principalement de l'usage, je me contente de dire d'après quelques autorités, qu'en général les prépositions composées de plusieurs syllabes ne se répètent pas, et qu'au contraire les monosyllabes se répètent, et c'est ce qui a pu tromper MM. Girard et de Wailly. Car il est à remarquer que ces écrivains, ainsi que M. Molard, n'ont justifié leur décision que par des exemples dans lesquels les prépositions sont monosyllabes.

## L.

PRÈS ne doit pas s'employer pour le mot *auprès*; *près de* est opposé à *loin de*; *auprès de* exprime une idée d'*entour*. Il est demeuré *près de* l'église; j'ai mes enfans *auprès de* moi.

---

AUPRÈS DE n'emporte pas l'idée d'*entour*. On dit très-bien avec l'Académie: Sa maison est *auprès de* la mienne, il loge *auprès de* l'église, la rivière passe *auprès de* la ville; comme on dit, sa maison est *près de* la mienne, il loge *près de* l'église, la rivière passe *près de* la ville.

Vaugelas donne aux deux locutions dont nous parlons une signification semblable. Il ajoute qu'*auprès* se construit également avec un nom de *personne* et un nom de *chose*, il est *auprès de* moi; il loge *auprès de* l'église: et *près*, avec un nom de *chose* seulement, il est *près de* du palais. Cette opinion est confirmée par Patru et Thomas Corneille. Selon d'autres Grammairiens, *auprès*, d'ailleurs synonyme de *près*, exprimeroit en outre une plus grande proximité. Cette distinction est peut-être trop subtile.

## LI.

PRÊT, PRÈS. Ces prépositions ne peuvent pas être employées indifféremment. Ne dites pas le sang est *prêt* à couler; mais dites, *près* de couler. Car l'adjectif *prêt* signifie *préparé, disposé*..... Le mot *près* marque l'approche..... On trouve quelquefois cette faute dans Racine et dans les ouvrages de J.-J. Rousseau.

---

La plupart des Grammairiens décident comme M. Molard, et j'ai partagé long-temps leur opinion. Il me semble aujourd'hui que la règle qu'ils donnent est trop absolue, et que dans sa généralité elle est contraire, non-seulement à l'usage suivi par nos bons écrivains, mais à l'Académie elle-même.

Il y a cent ans, que l'on écrivoit également *prest à* et *prest de*. Dans les deux cas, on donnoit à *prest* un féminin, et l'on disoit *preste à*, *preste de*. Il semble même qu'on évitât d'employer *près* dans les constructions dont il s'agit ici. Bouhours, l'un des plus illustres Grammairiens du temps, autorise les deux locutions que j'ai citées. Elles étoient encore usitées vers le milieu du 18.<sup>e</sup> siècle: les Dictionnaires le constatent. On trouve dans celui de TRÉVOUX, édition de 1771, des phrases telles que celles-ci: Ville *prête* de se rendre. Fille *prête* de se marier, etc.

Aujourd'hui on ne dit plus *prêt de*; en ce cas on emploie la préposition *près*, et *près de* signifie toujours *sur le point de*.<sup>[16]</sup> Mais *prêt à* n'a-t-il jamais le même sens, et sa signification est-elle toujours restreinte à celle-ci, *disposé à, préparé à*? c'est ce qu'il s'agit de décider. M. Molard prononce affirmativement, et ajoute que Racine et J.-J. Rousseau ont péché contre cette règle. Si ces écrivains étoient seuls, peut-être hésiterois-je moins; mais

le nombre et le caractère de ceux qui ont parlé comme eux, m'effraie et me retient. Je n'ose condamner des *coupables* tels que Bossuet, Rollin, Boileau, Pascal, Racine le fils, Lefranc de Pompignan, la plupart de leurs contemporains, et même plusieurs de nos auteurs modernes les plus célèbres.

Dans l'Oraison funèbre du chancelier Le Tellier, Bossuet s'exprime ainsi: «Enfin *prêt* à rendre l'ame, je rends grâces à Dieu, dit le chancelier, de voir défailir mon corps avant mon esprit.»

«Rome *prête* à succomber, dit Rollin, se soutint principalement durant ses malheurs par la confiance et la sagesse du sénat.»

«Voyez-vous, dit Boileau, la terre ouverte jusqu'en son centre, l'enfer *prêt* à paroître?»

«Il est injuste qu'on s'attache à nous, dit Pascal, quoiqu'on le fasse avec plaisir et volontairement; nous tromperons ceux à qui nous en ferons naître le désir. Car nous ne sommes la fin de personne, et nous n'avons pas de quoi les satisfaire. Ne sommes-nous pas *prêts* à mourir? et ainsi l'objet de leur attachement mourroit.»

M. Lefranc, en parlant des impies, dit:

Le faux calme dont ils jouissent  
Est toujours *prêt* à se troubler.  
Un éclair seul les fait trembler;  
Ils blasphèment, mais ils frémissent.

Racine le fils termine le dernier chant de son Poëme sur la Religion, par ces vers:

À la fin de mes chants, je me hâte d'atteindre,  
Et si je ne sentoie ma voix *prête* à s'*éteindre*,  
Vous me verriez, etc.

M. de Fontanes, dans le Discours qu'il prononça sur la tombe de M. de Laharpe, dit en parlant de cet illustre écrivain:

«Les injustices se réparoiënt; nous étions *prêts* à le revoir dans ce sanctuaire des lettres et du goût dont il étoit le plus ferme soutien.»

Il me seroit aisé de pousser beaucoup plus loin mes citations; celles que j'ai produites me paroissent devoir suffire.

Le passage que j'ai cité de Pascal, est vicieux, je le sais. Les anciens Grammairiens ont enseigné qu'il ne faut pas employer indifféremment ces deux locutions, *prêt de mourir*[17], et *prêt à mourir*. Bouhours fonde cette exception sur la nécessité d'éviter l'équivoque qui peut avoir lieu, et il me paroît que c'est en général la seule attention qu'aient eue nos bons auteurs. Il est, du reste, certain que *Pascal* a écrit *prêt à mourir*; et cette faute ne prouve que davantage à mes yeux l'usage dans lequel on étoit d'employer *prêt à*, pour signifier également *sur le point de*, et *disposé, préparé à*, en laissant aux phrases antécédentes le soin de déterminer celui des deux sens dans lequel il falloit l'entendre. Nos éditions actuelles des *Pensées*, portent: «Ne sommes-nous pas *près de mourir*?» Cette correction est récente: elle fut faite pour la première fois dans l'édition de 1783.

Je sais encore que M. de Wailly critique le passage de Rollin. Mais a-t-il raison? Et ne devoit-il tenir aucun compte des autres écrivains qui ont parlé comme *Rollin*, entr'autres de Bossuet et de Boileau? «Rome, dit M. de Wailly, étoit sur le point de succomber; mais elle n'y étoit pas *disposée*. Donc, il falloit dire *près de succomber*, et non pas *prête à succomber*.» Cette remarque suppose toujours ce qui est en question, savoir que *prêt* n'a pas d'autre signification que celle de *disposé*, et ce point me ramène à l'Académie, dont j'ai parlé d'abord.

D'après l'Académie, *prêt* signifie non-seulement *préparé, disposé*, comme le prétend M. Molard, mais encore *qui est en état de faire, ou de souffrir quelque chose*. La dernière partie de cette définition auroit pu, ce me semble, être exprimée avec plus de netteté et de justesse. Cependant, malgré son obscurité, on voit d'abord qu'elle donne plus de latitude à la signification du mot *prêt*; et certainement dans ce premier exemple, qui vient à la suite, le dîner est *prêt à servir*, *prêt* signifie non pas *disposé*, mais en état d'être servi.[18] En second lieu, ne suffit-il pas quelquefois qu'une personne ou une chose soit *sur le point de*, pour être *en état de*, dans la *situation de*? Ce qui me fait croire que c'est la pensée de l'Académie, c'est qu'elle fournit encore cet exemple: Une maison qui est *prête à tomber*. Or, je le demande, cela veut-il dire une maison qui est *préparée, disposée à tomber*, ou bien une maison qui est *sur le point de tomber*? Que l'on

rapproche maintenant ces deux phrases, l'une de Rollin, critiquée par M. de Wailly, et l'autre, citée comme régulière par l'Académie:

Rome *prête* à succomber,  
Une maison *prête* à tomber.

et que l'on prononce. S'il y a quelque différence entre ces deux exemples, à coup sûr elle est bien subtile.

Je finirai cette discussion par une observation importante. Tout le monde connoît les Remarques de l'abbé d'Olivet. Cet illustre Grammairien a pris soin de relever dans Racine, non-seulement les mots *qui ont vieilli*, mais encore les *phrases où il a cru entrevoir quelque sorte d'irrégularité*. Du nombre des pièces qu'il a examinées, sont Phèdre et Bérénice, et dans ces pièces, on lit les vers suivans:

Et que les vains secours cessent de rappeler  
Un reste de chaleur *tout prêt* à s'exhaler.  
PHÈDRE, act. I, scèn. 3.

Je sens bien que sans vous, je ne saurois plus vivre,  
Que mon cœur de moi-même est *prêt* à s'éloigner.  
BÉRÉNICE, act. IV, scèn. 5.

Comment l'abbé d'Olivet n'a-t-il pas *entrevu* dans ces vers et autres semblables *quelque sorte d'irrégularité*? Comment dans un examen où il *suppose* que les fautes, *les vraies fautes se réduisent à si peu*, ce sont encore ses termes, comment, dis-je, n'a-t-il pas censuré ce que M. Molard appelle une *faute*? Ne seroit-ce pas parce qu'il a jugé que Racine avoit parlé d'une manière *régulière* en cette rencontre?[19]

## LII.

QUADRUPLER. Prononcez ce mot comme s'il étoit écrit ainsi: *couadrupler*..... Il faut prononcer de même la première syllabe du mot *quaterne*, *in-quarto*; mais non dans *quatre*, *quatrain*, *équestre*, et beaucoup d'autres.

---

ÉQUESTRE ne se prononce pas *ékestre*. Ménage, persuadé que chez les Latins les mots *qui*, *quæ*, *quod* se prononçoient *ki*, *kœ*, *kod*, fait une règle générale de cette sorte de prononciation, et veut, par exemple, que l'on dise *acatique* pour *aquatique*, en quoi il se trompe. Cependant il excepte cinq à six mots parmi lesquels se trouve *équestre*, que quelques personnes prononçoient dès-lors comme le veut M. Molard. Prononcez, dit Dumarsais, *ue* dans *équestre*, comme dans *écuelle*, *casuel*, *annuel*. L'Académie donne la même règle.

## LIII.

RAVE. Petite *rave*; dites, *raifort*.

---

RAVE, en ce sens, n'est pas moins françois que *raifort*. Voici ce que dit l'Académie: «On appelle aussi et plus communément *rave*, cette plante potagère dont la racine est d'un rouge foncé, tendre, succulente, cassante, et bonne à manger.»

## LIV.

RAFROIDIR. Ne dites pas, le dîner *rafroidit*; mais dites, *se refroidit*, en prononçant l'e muet.

---

REFROIDIR est un verbe que l'on peut employer comme actif, comme neutre et comme réciproque. Ainsi il n'est pas moins exact de dire le *dîner refroidit*, que le *dîner se refroidit*.

## LV.

REMPAILLER, pour exprimer l'action de remettre la paille à des chaises. Ce mot ne se trouve pas dans l'Académie. Dites, *empailler* une chaise. Cependant ce réduplicatif me paroît nécessaire pour exprimer l'action par laquelle on remet de la paille à une chaise. On pourroit dire *rempailler*, comme on dit *refaire*.

---

S'il n'est pas permis d'employer *rempailler*, il ne faudra pas se servir non plus de *repeindre*, *retailer*, *rouvrir*, *repolir*, pour dire, peindre, tailler, ouvrir, polir une seconde fois; car toutes ces expressions, comme celle que condamne M. Molard, ne se trouvent point dans l'Académie. Rien n'est plus ordinaire que de voir des personnes d'ailleurs très-instruites, rejeter un très-grand nombre de *réduplicatifs* que l'on trouve dans nos meilleurs auteurs, anciens et modernes, et s'autoriser sur ce point du silence de l'Académie. Il me semble que plus on veut être sévère en matière de langage, plus on doit se tenir sur ses gardes, afin de ne condamner que ce qui doit l'être. C'est surtout alors qu'il importe de connoître le plan d'après lequel a été fait un Dictionnaire, et d'en bien saisir l'esprit. M. Molard se seroit dispensé de faire l'article qui donne lieu à ces remarques, s'il eût eu l'attention de lire, ou plutôt s'il se fût rappelé la Préface du Dictionnaire de l'Académie. Les rédacteurs s'expriment ainsi:

«Il a paru qu'il *n'étoit pas nécessaire* de rapporter le *réduplicatif* de chaque verbe, lorsque ce *réduplicatif* ne signifie que la réitération de la même action, comme *reparler* qui ne veut dire que *parler une seconde fois*. Mais lorsqu'un verbe, qui dans un sens est *réduplicatif*, a un autre sens dans lequel il ne l'est point, comme *redire*, qui signifie souvent autre chose que

*dire une seconde fois, on lui donne une place dans son rang alphabétique.»*[\[20\]](#)

## LVI.

RÊVER, dans le sens de faire un songe en dormant, veut être suivi de la préposition *de*, et non de la préposition *à*. On dit, j'ai rêvé de vous, et non j'ai rêvé à vous, etc.

---

Le verbe *rêver*, dans le sens que lui donne M. Molard, rejette quelquefois également la préposition *à* et la préposition *de*. «Si nous *rêvions* toutes les nuits *la même chose*, dit Pascal, elle nous affecterait peut-être autant que les objets que nous voyons tous les jours.»

L'Académie, au mot *rêver*, dit: «Il est quelquefois actif, *j'ai rêvé* telle chose; *voilà ce que j'ai rêvé*; vous *avez rêvé* cela.»

## LVII.

RIEN. Le mot *rien* n'admet jamais les mots *pas* et *point*, qui sont le complément de la négation. Ainsi Racine a eu tort de dire dans les Plaideurs:

On ne veut *pas rien* faire ici qui vous déplaie.

---

La décision que l'on vient de lire est juste. Mais d'après les termes dont M. Molard se sert en condamnant une phrase vicieuse en elle-même, on pourroit croire que Racine ignoroit qu'il ne faut pas construire le mot *rien* avec la négation *pas*, et l'on auroit tort.

Autrefois, rien n'étoit plus commun dans certaines classes de la société, que la locution vicieuse dont il s'agit ici. Racine l'a placée à dessein dans la bouche du fils de Dandin, Léandre, qui, dans la scène dont il est question, joue le rôle de commissaire. C'est ce que fait observer Louis Racine, dans ses Remarques sur les tragédies de son père; il déclare que cette faute a été commise *exprès*. M. Luneau-de-Boisjermain trouve, il est vrai, cette apologie *puérile*; cela n'étonne pas dans un homme qui s'imaginait savoir mieux le françois que celui dont il commentait les œuvres. L'abbé d'Olivet, critique beaucoup plus éclairé, dit positivement: «Racine n'a usé de ce barbarisme que pour faire rire.» Je n'ignore pas que ce Grammairien ajoute: «Pourquoi chercher dans un langage corrompu le germe de la bonne plaisanterie?» Mais cette question peut aussi bien s'appliquer à ces vers:

Quand je vois les états des Babyboniens,  
Transférés des Serpens aux Nacédoniens, etc.

qu'au vers qui fait le sujet de cet article. Comme ce *tort*, si c'en est un, n'est pas celui que reproche M. Molard, et n'a aucun rapport à la Grammaire, je

ne m'y arrêterai pas.

## LVIII.

SEILLE. Vaisseau de bois pour laver ou pour d'autres usages, et dont les bords sont fort bas. Dites, *baquet* ou petit cuvier. La première de ces dénominations est générale; mais elle n'en est pas moins vicieuse. On ne parviendra jamais à la proscrire à Lyon. Peut-être exprime-t-elle un vaisseau d'une forme particulière, et alors il n'est pas étonnant qu'on lui ait donné un nom particulier. Quoiqu'il en soit, *il est bon de savoir qu'on ne le trouve dans aucun Dictionnaire*. Je crois qu'il tire son origine de Σηγία, vase qui a la forme d'un seau.

---

SEILLE est un mot extrêmement ancien et qui se rencontre dans les écrivains du 15.<sup>e</sup> et du 16.<sup>e</sup> siècle. Cette expression, employée dans plusieurs provinces, n'a point été conservée par l'Académie. Je ne vois pas *à quoi il pourroit être bon de savoir qu'on ne la trouve dans aucun Dictionnaire*, en cas que cela fût vrai. Mais M. Molard a avancé un fait bien hasardé, et n'a pas poussé très-loin ses recherches, soit sur le mot, soit sur l'étymologie. *Seille* se trouve dans la plupart des Dictionnaires qui ont paru depuis 1600 jusqu'en 1771. Je me contente de rappeler celui du médecin Borel, connu sous le nom de *Dictionnaire des termes du vieux françois*, celui de Ménage et celui de Trévoux. Tous s'accordent à le faire dériver de *situla* comme *seau* de *situlum*. Le Dictionnaire de Trévoux entre dans de plus grands détails, et dit: «*Seille*, vieux mot qui signifie un *seau*, s'emploie encore en beaucoup d'endroits..... Il signifie plus particulièrement en quelques provinces, un vaisseau de bois sans fond par le haut, et qui a la grosseur d'une feuillette.»

On trouve même *seillet*, diminutif de *seille*, mot que nos aïeux employoient comme synonyme de *benoitier* ou *bénitier*, parce que le bénitier a la forme d'une *petite seille*.

Le Glossaire de Ducange fait dériver *seille* de *sellus*, mot latin du moyen âge, qui désignoit une mesure de choses liquides.

Quant au mot Σηγία, dont M. Molard veut que *seille* tire son origine, les auteurs que j'ai cités n'en parlent pas: d'ailleurs Σηγία n'est pas grec. L'imprimeur s'est sûrement trompé; il falloit dire, Τήλια, ou Σήλια, mot qui désigne un vase en forme de tonneau ouvert d'un côté, ou de grand *seau* dans lequel on faisoit le pain.

## LIX.

SUEL. Place où l'on bat le blé. Dites, *aire*, s. m. *Cet aire* est fort *grand*.

---

C'est probablement par distraction que M. Molard donne une décision pareille. Il est impossible qu'il ne sache pas que le substantif *aire* est féminin, et que conformément à l'Académie, il faut dire *cette aire* est fort *grande*.[\[21\]](#)

## LX.

TAILLEUSE. Celle qui fait des robes de femme; dites, *couturière*. La *tailleuse* est la *femme* du tailleur.

---

TAILLEUSE n'est françois dans aucun sens; on s'en servoit autrefois pour désigner une *couturière*: on le trouve avec cette signification dans les anciens Dictionnaires. L'Académie l'a rejeté. Mais *tailleuse* ne se trouve nulle part pour désigner la femme d'un *tailleur*. Cette manière d'entendre les substantifs ou les adjectifs terminés en *eur* qui ont le féminin en *euse*, n'est point dans l'analogie de la langue françoise.

L'Académie appelle *blanchisseuse*, *revendeuse*, *brodeuse*, etc. non pas la *femme* du *blanchisseur*, du *revendeur*, du *brodeur*, etc.; mais bien la femme qui blanchit, qui revend, qui brode, etc. Si *tailleuse* eût été rangé parmi les noms françois, il auroit suivi la même loi. Au reste, «*tailleuse*, pour signifier *couturière*, ne vaut pas mieux, selon un ancien Dictionnaire, que *couturier* pour dire *tailleur*.»

## LXI.

TAPER. Donner des coups à quelqu'un pour le battre; dites, *frapper*.

---

TAPER, dans le sens de frapper, est une expression françoise, mais populaire. L'Académie l'admet, et cite ces phrases: il l'a bien *tapé*, je vous *taperai* bien, etc.

## LXII.

TAQUIER. Celui qui construit des bateaux. Ce mot n'est pas françois. Je ne connois point de mot qui désigne ce genre d'ouvrier. On peut dire *constructeur de bateaux*.

---

L'ouvrier qui construit un bateau, doit être désigné sous le nom de *charpentier de bateau*, comme celui qui fait la charpente d'un vaisseau s'appelle *charpentier de vaisseau*.

## LXIII.

TERRE. Tomber *à terre*, et tomber *par terre*, ne signifient pas tout-à-fait la même chose. Ce qui tombe *à terre* tient à la terre; ce qui tombe *par terre* n'y tient pas. C'est la distinction que met Roubaud entre ces deux locutions.

---

La distinction qu'établit ici M. Molard, entre *tomber à terre* et *tomber par terre*, est exprimée en termes si obscurs, que j'ai déjà vu bien des personnes qu'elle a embarrassées. Mais son principal défaut n'est pas d'être en quelque sorte inintelligible pour ceux qui n'y apportent qu'une attention ordinaire; elle est absolument fausse. Pour être exact, M. Molard devoit dire tout le contraire de ce qu'il a dit. *Tomber par terre* se dit d'une personne ou d'une chose qui étant déjà *à terre*, tombe de sa hauteur; et *tomber à terre* ne doit s'employer qu'en parlant d'une personne ou d'un objet qui étant élevé au-dessus de terre, tombe de haut. Cette distinction est de l'abbé Girard. «Un homme, dit-il, qui passe dans une rue et qui vient à tomber, *tombe par terre*, et non *à terre*, car il y est déjà. Mais un couvreur à qui le pied manque sur un toit, *tombe à terre*, et non *par terre*.»

M. Molard cite à l'appui de son opinion, l'abbé Roubaud. M. Molard se trompe; l'abbé Roubaud, dans ses *Synonymes*, n'a rien écrit sur le verbe *tomber*.

## LXIV.

VALTER. Il me fait valter sans cesse, pour dire, il me fait aller et venir sans but et sans utilité. Ce mot n'est pas françois; il faut exprimer l'idée qu'on lui attache par une périphrase.

---

Le mot que M. Molard condamne est françois. L'erreur de ceux qui l'emploient ne consiste que dans la manière de le prononcer ou de l'écrire. Il faut écrire *valeter*.

«On dit d'un homme qui a été obligé de faire plusieurs démarches pénibles et désagréables auprès de quelqu'un pour obtenir ce qu'il demandoit, qu'il a été obligé de *valeter*; qu'on l'a fait *valeter* long-temps.» (*Dict. de l'Acad.*)

## LXV.

ZÉPHYR. Quand ce mot est écrit de cette manière, il signifie l'*haleine des zéphyr*s. Alors il peut prendre le nombre pluriel. *Zephyre* signifiant l'amant de Flore, ne prend ni article, ni pluriel, et se termine par un e muet.

---

ZÉPHYR ne signifie pas plus l'*haleine des zéphyr*s, que *aquilon* ne signifie le *souffle des aquilons*. On donne le nom de *zéphyr* à toute espèce de vent doux et agréable. On emploie ce mot au singulier comme au pluriel. Les *doux zéphyr*s, un *zéphyr* rafraîchissant.

Lorsque le *zéphyr* est considéré comme une divinité mythologique, on écrit et on prononce *Zéphyre*, sans article.

Les anciens donnoient le nom de *zephyrus* à un vent violent venant du couchant.

*Eurum ad se Zephyrumque vocat.* VIRG.

Quelques traducteurs rendent *Zephyrum* par *Zéphyre*, et placent l'e muet pour éviter la confusion qui pourroit sans cela avoir lieu avec *zéphyr*.<sup>[22]</sup> L'Académie ne fait pas cette distinction.

Au reste, l'ortographe de *zéphyr* a long-temps varié; nos premiers poètes écrivoient *zéphyr* ou *zéphyre*, selon que la mesure l'exigeoit. Mais en prose, il falloit, selon Ménage, toujours dire le *zéphyre* au singulier, et les *zéphyr*s au pluriel.<sup>[23]</sup>

## ***ERRATA.***

Pag. vj de la Préface, lig. 14, *quelque soit*, lisez, *quel que soit*, etc.

Pag. 11, lig. 3 et 19, *M. de la Harpe*, lisez, *M. de Laharpe*.

Pag. 40, lig. 15, *il y a quelque différence*, lisez, *il y a quelques différences*.

*Ibid.*, lig. 16, *l'a assignée*, lisez, *les a assignées*.

Pag. 48, *grappire*, *grappare*, lisez, *grapire*, *grapare*.

Pag. 49, lig. 3, dans ces phrases *monter*, lisez, dans ces phrases, *monter*, etc.

Pag. 67, lig. 15, et pag. 68, lig. 7 et 11, *myrthe*, lisez, *myrte*.

## **NOTES :**

Cela a lieu sur-tout dans quelques pensions.

On feroit un livre vraiment curieux si l'on recueilloit toutes les locutions vicieuses que certaines personnes substituent au bon langage avec l'intention de corriger celui qui est mauvais. Ici l'on dit qu'on va *promener*, là qu'on ne *mouche* pas; ailleurs, on recommande à une demoiselle de se tenir *droit*, etc. M. Molard condamne les deux premières de ces locutions; il autorise la troisième.

[1]

Art poétique, chant premier.

[2]

Les Dictionnaires italiens et espagnols définissent le mot *classique* d'une manière qui rappelle évidemment la même étymologie.

[3]

Cours de Littér., tom. 1.<sup>er</sup>

[4]

*Ibid.*, tom. 2.

[5]

Cours de Littérature, t. XVI, p. 160.

[6]

Gattel ne donne pas de féminin à *garant*. Il admet cependant *garante*, en parlant de traités politiques. *La Suède est garante*, etc.

[7]

Il me semble que les médecins appellent cette maladie *hypocondrie*.

[8]

Mauv. lang. corr., au mot *Falloir*.

[9]

Voyez aussi l'Essai sur les Convenances grammaticales.

[10]

Voyez les Dictionnaires publiés sous ces titres: *Dictionnaire de l'Académie, revu par l'Académie elle-même.*—*Dictionnaire de l'Académie, avec les mots nouveaux.*

[11]

Traité des études.

[12]

Caract. de La Bruyère, chap. des esprits forts.

[13]

Discours sur l'histoire universelle.

M. de Laharpe a également employé l'adjectif *parfait* au comparatif. Voy. la phrase citée, [pag. 29](#) de ces Observations.

[14]

Voyez l'Académie, au mot *orge*.

[15]

Il est à remarquer qu'autrefois *prêt de*, *prête de* signifioient également *disposé à* et sur *le point de*. Nous venons de voir que les Lexicographes de Trévoux ont dit *ville prête de se rendre*; ce qui certainement veut dire: ville *sur le point de* se rendre. Vaugelas, dans sa traduction de Quinte-Curce, fait dire aux soldats d'Alexandre: «Nous sommes tout *prests* d'aller où vous voudrez.» Ce qui ne signifie pas moins incontestablement: Nous sommes *disposés* à aller où vous voudrez.

[16]

J'écris ici *prêt de mourir*, parce que c'est ainsi qu'on écrivoit dans le 17.<sup>e</sup> siècle.

[17]

Ce seroit une chose fort intéressante que l'examen des locutions dans lesquelles le verbe actif est employé dans un sens passif, comme dans ces phrases: *Prêt à servir*, bon à manger, qui signifient bon à *être mangé*, prêt à *être servi*. Mais ce n'est pas ici le lieu.

[18]

M. Luneau de Boisjerman garde également le silence sur cette prétendue faute de Racine.

[19]

Préface du Diction. de l'Acad., p. IV.—L'Académie n'a pas été toujours fidelle à son plan. Malgré l'article qu'on vient de lire, elle a placé dans son Dictionnaire quelques réduplicatifs qui n'expriment que la *réitération de la même action*, tels que *rebâtir*, *remoudre*, etc. C'est une des raisons qui ont pu tromper ceux qui n'ont pas lu la Préface.

[20]

Je ne connois qu'un Vocabulaire dans lequel le mot *aire* soit indiqué comme masculin; mais c'est une faute d'impression d'autant plus évidente qu'on a fait *aire* féminin dans les exemples cités à la suite.

[21]

Voyez entr'autres Virgile, traduit par Binet.

[22]

Observations sur la langue françoise.

[23]

\*\*\* END OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK OBSERVATIONS  
GRAMMATICALES SUR QUELQUES ARTICLES DU DICTIONNAIRE  
DU MAUVAIS LANGAGE \*\*\*

Updated editions will replace the previous one—the old editions will be renamed.

Creating the works from print editions not protected by U.S. copyright law means that no one owns a United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg™ electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG™ concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for an eBook, except by following the terms of the trademark license, including paying royalties for use of the Project Gutenberg trademark. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the trademark license is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. Project Gutenberg eBooks may be modified and printed and given away—you may do practically ANYTHING in the United States with eBooks not protected by U.S. copyright law. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

START: FULL LICENSE

# THE FULL PROJECT GUTENBERG™ LICENSE

PLEASE READ THIS BEFORE YOU DISTRIBUTE OR USE THIS WORK

To protect the Project Gutenberg™ mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase “Project Gutenberg”), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg License available with this file or online at [www.gutenberg.org/license](http://www.gutenberg.org/license).

## **Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg electronic works**

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg electronic work, you indicate that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. “Project Gutenberg” is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg electronic works if you follow the terms of this agreement and help preserve free future access to Project Gutenberg electronic works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation (“the Foundation” or PGLAF), owns a compilation copyright in the collection of Project Gutenberg electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the United States. If an individual work is unprotected by copyright law in the United States and you are

located in the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg License when you share it without charge with others.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country other than the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg work (any work on which the phrase “Project Gutenberg” appears, or with which the phrase “Project Gutenberg” is associated) is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg™ License included with this eBook or online at [www.gutenberg.org](http://www.gutenberg.org). If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

1.E.2. If an individual Project Gutenberg electronic work is derived from texts not protected by U.S. copyright law (does not contain a notice indicating that it is posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase “Project Gutenberg” associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg License for all works posted with the permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form, including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg work in a format other than “Plain Vanilla ASCII” or other format used in the official version posted on the official Project Gutenberg website ([www.gutenberg.org](http://www.gutenberg.org)), you must, at no additional cost, fee or expense to the user, provide a copy, a means of exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original “Plain Vanilla ASCII” or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg License as specified in paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project Gutenberg electronic works provided that:

- You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, "Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation."
- You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg™ License. You must require such a user to return or destroy all copies of the works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg™ works.
- You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.
- You comply with all other terms of this agreement for free distribution of Project Gutenberg™ works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg™ electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the manager of the Project

Gutenberg™ trademark. Contact the Foundation as set forth in Section 3 below.

## 1.F.

1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread works not protected by U.S. copyright law in creating the Project Gutenberg™ collection. Despite these efforts, Project Gutenberg™ electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain “Defects,” such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES - Except for the “Right of Replacement or Refund” described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg™ trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg™ electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH 1.F.3. YOU AGREE THAT THE FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

1.F.3. LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity providing it to

you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you 'AS-IS', WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PURPOSE.

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. INDEMNITY - You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg™ electronic works in accordance with this agreement, and any volunteers associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg™ electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a) distribution of this or any Project Gutenberg work, (b) alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg work, and (c) any Defect you cause.

## **Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg**

Project Gutenberg is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the

efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need are critical to reaching Project Gutenberg's goals and ensuring that the Project Gutenberg collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation information page at [www.gutenberg.org](http://www.gutenberg.org).

### **Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation**

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non-profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt status by the Internal Revenue Service. The Foundation's EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Contributions to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent permitted by U.S. federal laws and your state's laws.

The Foundation's business office is located at 41 Watchung Plaza #516, Montclair NJ 07042, USA, +1 (862) 621-9288. Email contact links and up to date contact information can be found at the Foundation's website and official page at [www.gutenberg.org/contact](http://www.gutenberg.org/contact)

### **Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation**

Project Gutenberg™ depends upon and cannot survive without widespread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine-readable form accessible by the widest array of equipment

including outdated equipment. Many small donations (\$1 to \$5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for any particular state visit [www.gutenberg.org/donate](http://www.gutenberg.org/donate).

While we cannot and do not solicit contributions from states where we have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff.

Please check the Project Gutenberg web pages for current donation methods and addresses. Donations are accepted in a number of other ways including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: [www.gutenberg.org/donate](http://www.gutenberg.org/donate).

## **Section 5. General Information About Project Gutenberg electronic works**

Professor Michael S. Hart was the originator of the Project Gutenberg concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For forty years, he produced and distributed Project Gutenberg eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg eBooks are often created from several printed editions, all of which are confirmed as not protected by copyright in the U.S. unless a

copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Most people start at our website which has the main PG search facility:  
[www.gutenberg.org](http://www.gutenberg.org).

This website includes information about Project Gutenberg, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.